

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°23 à 31
	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur d'ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire)
	PLACE DU POSTE	L'enseignant d'ULIS en second degré est placé sous la responsabilité administrative du chef d'établissement. Son évaluation pédagogique est réalisée par l'IEN-ASH de son secteur.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue un dispositif collectif au sein duquel certains élèves en situation de handicap se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation. Quand elle est implantée en lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui sont dispensées.
	MISSIONS	Concevoir un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap lors de regroupement ou dans la classe de référence et contribuer à la construction du projet d'orientation et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves. L'enseignant devra par ailleurs se constituer comme personne-ressource pour l'établissement.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap - Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) - Veiller au renseignement du livret personnel de compétences tout au long de leur parcours - Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement - Proposer l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun - Favoriser et coordonner la scolarisation individuelle au sein de l'établissement - Organiser le travail de l'AVS au sein du dispositif et de l'établissement - Participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) - Rédiger, sous l'autorité du chef d'établissement, un rapport d'activités s'attachant à rendre compte du projet de l'ULIS et de son impact sur la scolarité des élèves concernés <p><u>En lycée professionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer, notamment, des actions destinées à construire des compétences relatives à la vie sociale et professionnelle - Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire - Savoir analyser l'impact de la situation de handicap, et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage - Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle, avoir une expérience du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux - Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique - Bonne capacité de communication - Disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement - Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle <p><u>En lycée professionnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant coordonnateur d'ULIS est un enseignant spécialisé du 1 ^{er} ou 2 nd degré, titulaire du CAPPEI -ex CAPA-SH ou du 2CA-SH (ou en cours de formation).
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à titre provisoire la 1 ^{ère} année puis à titre définitif après validation par le chef d'établissement d'exercice et les corps d'inspection du second degré.
	REGIME HORAIRE	Obligation réglementaire de service du corps d'origine
	MODALITES DE CANDIDATURE	Le recrutement est organisé par le Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille.
	CONTACT	DIPE , Bureau de la coordination du mouvement : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr